

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique concernant le programme pluriannuel de restauration de l'entretien de l'Eure

**De :** > JP SGD (par Internet)

**Date :** 17/10/2019 15:37

**Pour :** "ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr" <ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr>

**" À l'intention du Président de la Commission d'enquête."**

Nous avons l'honneur de vous adresser le courrier ci-joint.

bonne réception, bien cordialement,

J. Paul Ségard

NOTA : merci de bien vouloir accuser réception du présent courriel.

— Pièces jointes : —

---

Enquête publique gestion de l'Eure.pdf

560 Ko



Monsieur et Madame SEGARD J. Paul  
6, Rue de l'Eure  
28190 SAINT GEORGES SUR EURE

SAINT GEORGES SUR EURE, Le 17 octobre 2019

Messieurs, Mesdames les Commissaires enquêteurs  
Enquête publique, D.G.I.  
Cours d'eau gérés par Chartres Métropole

Après avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier d'enquête publique que nous avons consulté sur le site internet désigné dans l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général.

Cette enquête concerne les plans pluriannuels de restauration et d'entretien de l'Eure, de la Roguenette et de la Voise sur le Territoire de Chartres Métropole.

Demeurant à Saint Georges sur Eure, nous sommes soucieux de préserver le patrimoine de notre village et notamment de l'Eure et de ses bras adjacents, de ses moulins et vannages, de ses lavoirs et de ses berges.

Nous rappelons à cet effet que le réseau hydraulique de Saint Georges sur Eure date du Moyen Age, lorsque les religieux du Chapitre de Chartres ont transformé en pâturages les marais.

Pour cela, ils ont construit les berges/digues pour contenir le lit de l'Eure, et les édifices utilisant la force hydraulique de la rivière.

Jusqu'aux années 2012, l'Eure a gardé son patrimoine médiéval intact.

Celui-ci est depuis menacé par des décisions inacceptables auxquelles nous nous opposons, sans avoir été consultés au préalable.

Notre démarche de ce jour, vise à affirmer formellement notre demande de faire classer en Intérêt Général le patrimoine hydraulique de Saint Georges.

C'est avec détermination que nous voulons :

1/ empêcher la destruction des vannages des moulins du Chapitre, de la Belle Meunière, d'Andrevilliers et de La Taye,

2/ rétablir le fonctionnement complet du réseau hydraulique constitué par l'Eure et ses vannages, par le bras de rivière (appelé « fausse rivière » ou « bras de décharge ») entre le moulin du Chapitre et l'Eure en amont du moulin de la Belle Meunière, par le canal s'alimentant dans ce bras de rivière et alimentant l'étang.

Nous en exigeons la remise en eau à son niveau initial, régulé par les vannages selon les saisons.

Les dégradations de l'Eure depuis 2012 ont eu pour effet de priver d'eau la rivière.

- Les poissons, moules de rivière et écrevisses ont disparu, après avoir offert le lamentable spectacle de leur agonie et la puanteur de leur décomposition.
- Le bras de rivière, privé d'eau, était à l'origine une frayère. Il est devenu un marécage à moustiques.
- Les oiseaux et insectes se font rares. Des espèces ont totalement quitté les lieux.
- La flore aquatique très picturale ne peut plus se développer.
- Les arbres aux racines dénudées, tombent du haut des rives en eau basse.
- Les animaux d'élevage ne peuvent plus s'abreuver dans un faible filet d'eau et franchissent le lit de la rivière qui ne constitue plus une barrière naturelle.
- La privation d'eau dans la rivière a un effet déplorable sur les loisirs tels que le canotage, la pêche, la promenade ....
- Le système hydraulique ne fonctionne plus et le bras de rivière n'est plus alimenté ainsi que le canal qui courait au cœur du village.
- Les derniers lavoirs, non encore en ruine, sont suspendus au-dessus du vide. Un comble pour « la Vallée des lavoirs » !

Nous souhaitons avoir des informations techniques précises sur le tronçon TR05 qui nous concerne.

La lecture du dossier d'enquête ne nous a fourni aucun éclairage et aucune garantie.

Nous vous remercions par avance pour le sérieux avec lequel vous voudrez bien considérer notre démarche et l'implication de l'association « Douce Eure ».

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Chantal et J. Paul Ségard